



Sous la présidence de M. Jean-Luc PERRIN, Vice-Président en charge de la mobilité et du commerce, la commission intercommunale thématique « Mobilité et transport scolaire » s'est déroulée en salle 2 du Village d'entreprises, le mardi 27 août 2024. Les membres titulaires de la commission « Mobilité et transport scolaire » étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 10 juillet 2024, l'ordre du jour concernait :

- Le covoiturage : présentation de l'étude menée par Rémi Porral, ainsi que des fiches-actions proposées pour développer le covoiturage sur le territoire
- Le Schéma Directeur Cyclable : présentation du document et réflexions sur les suites à donner
- Navette de Prat-de-Bouc : présentation du service pour l'hiver 2024-2025
- Desserte saisonnière des sites touristiques de la Truyère en transport en commun : présentation de l'étude à venir
- Semaine de la Mobilité : présentation du programme des animations 2024
- Sujets divers – Point d'étape sur les projets en cours
- Questions diverses

Monsieur Gérard DELPY est désigné secrétaire de séance.

- Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).
- Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

## Covoiturage

### Présentation de l'étude réalisée sur le covoiturage sur Saint-Flour Communauté

Lors de cette présentation étaient présents les membres de la commission « mobilité et transport scolaire », ainsi que les communes concernées par le projet et les structures partenaires de la démarche.

Quelques éléments du diagnostic ont été exposés (voir annexe 2).  
Le plan d'actions a ensuite été présenté et discuté collectivement.

#### **Axe 1 : Améliorer les infrastructures de covoiturage du territoire**

Action n°1 : Mettre en place une meilleure signalisation directionnelle

Action n°2 : Proposer plus d'informations sur les offres de services et de covoiturage

Action n°3 : Déployer une offre de stationnement dédiée aux vélos

Action n°4 : Déployer des bornes de recharge électriques pour voitures et vélos

Action n°5 : Réserver des emplacements de stationnement pour les PMR

Action n°6.1 : Végétaliser les aires et désimperméabiliser les sols

Action n°6.2 : Déployer des ombrières photovoltaïques

Action n°7 : Réaliser des aménagements ponctuels spécifiques à certaines aires

Action n°8 : Engager un suivi et une évaluation du covoiturage

#### **Axe 2 : Instauration de nouveaux services de covoiturage**

Action n°9 : Mettre en place une communauté de covoiturage

- La création d'une communauté de covoiturage, d'utilisation plus locale que la plateforme régionale, est un élément très important pour la mise en pratique du covoiturage courte distance sur le territoire.

Action n°10 : Aménager de nouvelles aires de covoiturage

- Il existe également une aire de covoiturage informelle à Volzac, à proximité de la route, et qui pourrait facilement devenir formelle, avec peu d'aménagements / de travaux.

Action n°11 : Dédier des places de parking au covoiturage

- Une recherche doit être menée sur la réglementation de ces places de parking. Est-ce comme les places réservées PMR verbalisable ? Ou est-ce une incitation ?

Action n°12 : Créer un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à la gare de Saint-Flour

- SNCF Gare & Connexions doit être l'un des partenaires phare de cette action

Action n°13 : Mettre en place un service de covoiturage dynamique

- Il serait intéressant de demander au conseil départemental les comptages routiers réalisés sur les itinéraires ciblés pour réaliser une expérimentation aux sites où il y a le plus de fréquentation

#### **Axe 3 : Communiquer et promouvoir l'offre de covoiturage du territoire**

Action n°14 : Organiser des actions de promotion et des animations en lien avec le covoiturage

Action n°15 : Améliorer la visibilité des aires sur internet (site de Saint-Flour Communauté, google maps et bases de données étatique)

- Il serait intéressant de faire un lien avec BlaBlaCar pour que les lieux d'arrêt proposés en covoiturage soient les aires formelles, et non des lieux peu accessibles ou sécurisés.

Action n°16 : Sensibiliser les entreprises de la communauté de communes au covoiturage

- Cette démarche peut être considérée comme une démarche RSE, valorisable par les entreprises

La commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis favorable au plan d'action proposé pour le développement du covoiturage sur le territoire de Saint-Flour Communauté.**

La commission Mobilité et Transports Scolaires **propose également de mener en priorité les actions n° 1, 3, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15.**

## Schéma Directeur Cyclable

### Retour sur l'étude réalisée en 2023-2024 pour la réalisation du Schéma Directeur Cyclable

L'étude pour la réalisation du Schéma Directeur Cyclable de Saint-Flour Communauté a débuté en Août 2023. La première phase, portant sur le diagnostic du territoire, s'est terminée en décembre 2023. Au cours de cette phase, les habitants ont été sollicités lors d'ateliers de concertation sur le territoire, de même que les élus des communes de la collectivité lors de groupes de travail par secteurs.

La seconde phase, portant sur la réalisation de scénarios d'aménagements cyclables sur le territoire, s'est terminée le mardi 7 mai avec des réunions par secteurs géographiques, permettant de créer un consensus sur le scénario souhaité pour la collectivité.

La dernière phase de l'étude, menée jusqu'au 8 juillet 2024, a permis de détailler le scénario d'aménagement retenu avec des fiches d'aménagement pour chaque commune, un plan de stationnement vélo détaillé, un Plan Pluriannuel d'Investissement et un plan d'actions pour favoriser la pratique cyclable sur notre territoire.

### Présentation du Schéma Directeur Cyclable

Les principaux documents constituant le Schéma Directeur Cyclable ont été présentés : plan d'actions, aménagements à réaliser sur le territoire (fiches par communes), plan de jalonnement, plan de stationnement, plan de communication, Plan Pluriannuel d'Investissement (voir annexe 2).

### Réflexions et discussions sur la place de Saint-Flour Communauté dans la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable

Plusieurs actions ont été proposées pour un accompagnement par Saint-Flour Communauté des communes dans leur appropriation du Schéma Directeur Cyclable, mais aussi sa mise en œuvre :

- Création d'une réunion annuelle regroupant toutes les communes pour suivre l'avancement du Schéma Directeur Cyclable
- Accompagnement en ingénierie pour la réalisation d'aménagements : réunions avec la commune, recherche de financements, aide à la réalisation des dossiers de subvention, avis technique sur les aménagements et projets...
- Accompagnement et mise en relation des communes entre elles et avec le Conseil Départemental dans le cas des itinéraires partagés
- Création de groupements de commandes pour l'achat et la pose de panneaux, du jalonnement, marquage au sol...
  - o Cela permettrait d'harmoniser les communes entre elles, ainsi que de créer un élan commun à toutes les communes
- Création d'un fond de concours intercommunal pour financer certains aménagements prioritaires, en fonction des moyens de la communauté de communes.

La commission Mobilités et Transport Scolaire rappelle que la Mobilité, et notamment la réalisation du Schéma Directeur Cyclable, doit devenir une priorité de Saint-Flour Communauté et de ses communes.

Saint-Flour Communauté doit devenir moteur du Schéma Directeur Cyclable et exemplaire sur le département, poussant le Conseil Départemental à tourner davantage ses travaux et réalisations vers les modes actifs.

La commission Mobilité et Transports Scolaires émet un **avis favorable aux actions proposées pour l'accompagnement des communes par Saint-Flour Communauté pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable.**

La commission Mobilité et Transports Scolaires met toutefois la priorité sur l'accompagnement en ingénierie, plutôt que sur la création d'un fond de concours.

## Navette de Prat-de-Bouc 2025

### Modalités de fonctionnement

L'itinéraire réalisé est : Saint-Flour Gare – Saint-Flour Les Allées – Paulhac Salle polyvalente – Paulhac Auberge de l'Épie – Maison du col de Prat-de-Bouc.

Cet itinéraire permettra de rester sur le territoire de Saint-Flour Communauté, ainsi que de passer par un autre lieu de pratique hivernale (Paulhac). La navette passera toutefois par Murat si la route départementale entre Paulhac et Prat-de-Bouc devait être coupée pour cause de fortes neiges.

La saison dernière, la navette de Prat-de-Bouc a circulé durant les 4 semaines de vacances scolaires de l'hiver 2024 (toutes périodes confondues), soit du samedi 10 février au dimanche 10 mars 2024, week-end compris. La capacité du bus était de 27 places.

Pour le prochain hiver, il est proposé que la navette fonctionne pareillement durant les vacances scolaires (du samedi 8 février au dimanche 9 mars 2025), avec un bus de 20 places, et que soit ajouté un service tous les week-ends d'ouverture du domaine (du 21 décembre au 16 mars) avec un minibus de 9 places.

La tarification reste inchangée depuis l'année dernière, celle-ci étant basée sur la réglementation régionale. Il sera nécessaire par contre de vérifier si le Pass Cantal peut être utilisé dans ce cadre.

### Horaires

Les horaires ont évolué depuis la saison dernière, prenant en compte les données de fréquentation passées et les retours faits par les utilisateurs.

Ainsi, les nouveaux horaires privilégient une plus grande journée passée sur le domaine (+35 min), ainsi qu'une plus grande demi-journée en après-midi (+50 min). Enfin, la navette prévue pour les nocturnes de Prat-de-Bouc partira plus tard de Saint-Flour, permettant à plus de publics de la prendre.

Des correspondances sont assurées avec des cars Région du territoire.

### Communication

La communication sera un élément important pour la saison hivernale 2025.

Des affiches et flyers seront distribués aux principaux lieux d'accueils du territoire : Maisons France Service, mairies concernées, offices de tourisme, hébergements, OMJS, centre aqualudique, boîte aux lettres des habitants de Paulhac, lycées, commerces des centres-bourgs.

Des mails spécifiques seront envoyés aux associations locales sportives, ainsi qu'aux structures organisant des sorties ski avec des enfants (établissements scolaires, amicale laïque, centres de loisirs...).

Enfin, la communication par internet sera mieux organisée, par une mise à jour des informations sur les sites de Saint-Flour Communauté, des offices de tourisme et du domaine de Prat-de-Bouc, ainsi que par des informations et relances sur les réseaux sociaux.

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un **avis favorable aux nouvelles modalités de fonctionnement de la navette de Prat-de-Bouc pour l'hiver 2024-2025.**

## Desserte saisonnière des sites touristiques de la Truyère

### Retour sur l'AMI Avenir Montagne Mobilité

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'AMI Avenir Montagne Mobilité, portant sur l'accessibilité et la découverte décarbonée de la Vallée de la Truyère.

Plusieurs actions ont déjà été menées dans le cadre de cet AMI :

- Etude pour la valorisation et le jalonnement de la boucle cyclotouristique de la Vallée de la Truyère (2023-2024, travaux prévus pour 2024-2025)
- Amélioration de l'offre TER/Intercités et de la gare : projet LocO'brac commun avec le PNR Aubrac, 2023-2025
- Covoiturage et multimodalités : stage de Rémi Porral, 2024
- Développement de transports en commun saisonniers vers la Truyère : étude présentée

### Le développement de transports en commun saisonniers vers la Truyère

Cette étude débutera par un COPIL de lancement le vendredi 6 septembre, et se clôturera en fin février 2025.

A la suite de cette étude, plusieurs lignes de dessertes seront proposées sur le territoire, pour desservir la vallée. Une expérimentation d'une ou plusieurs de ces lignes sera faite en 2025, durant la saison estivale.

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un **avis favorable** aux objectifs de l'étude et aux étapes proposées.

## Semaine de la Mobilité 2024

Le programme des animations de la Semaine de la Mobilité a été présenté à la commission Mobilités et Transports Scolaires.

Il s'agit d'un événement européen qui aura lieu du 16 au 22 septembre.

Plusieurs animations sont proposées pour les habitants du territoire :

- Roulez Séniors : du lundi au vendredi, à Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Flour
- Atelier numérique sur le covoiturage : du lundi au vendredi, à Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Saint-Flour
- Roulez Juniors : mercredi après-midi à Ruynes-en-Margeride
- Handi'vélo : partenariat entre Saint-Flour Communauté et le centre de cérébrolésion de Pierrefort, le vendredi toute la journée à Pierrefort
- 140 ans du Viaduc de Garabit : stand d'information sur les mobilités, location de VAE, balades en VAE... prévues pour toute la journée du samedi à Garabit
- Des entrées gratuites au centre aqualudique si les usagers viennent en vélo ou en Floribus

La commission Mobilité et Transports scolaires émet un **avis favorable** au programme présenté pour 2024.

## Point d'actualité – Sujets divers

### Boucle cyclotouristique de la Truyère

Des rendez-vous avec les principales communes concernées par les travaux de la boucle cyclotouristique nt été menés durant l'été 2024.

Le marché pour la réalisation des travaux va donc être mené prochainement, en octobre 2024.

### Avenant n°4 à la Convention régionale de délégation de compétence

Deux modifications ont été apportées à la convention de délégation de compétence régionale, par voie d'avenant :

- La pérennisation de la navette de Prat-de-Bouc pour la durée de la convention (jusqu'en 2027)
- La réalisation d'expérimentations pour les dessertes de la Vallée de la Truyère en 2025, suite à l'étude menée en 2024-2025.

\*\*\*\*\*

**A Saint-Flour, le 2 septembre 2024,**

**Le Vice-Président**

**Jean-Luc PERRIN**



### **Liste des annexes :**

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission